

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 JUIN 2024

Les conseillers municipaux, légalement convoqués le 30 mai 2024, se sont réunis ce jour à 20 h 30 sous la présidence de Damien GAUTHIER, Maire.

Présents : François TURCIN ; Olivier SAVARY ; Xavier RATTE ; Philippe SODOYER ; Sylvie SEGAULT ; Emilie SEGUINOT ; Lucia PINHO DA SILVA ; Pierrick LAROCHE ; Luc NOLET ; Bruno DI-BLAS ; Bruno ZAROS ; Yannick VILLEDIEU ;

Secrétaire de séance : Luc NOLET

Le quorum étant réuni, la séance peut avoir lieu.

Le compte rendu de la séance du 10 avril 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Maire dresse la liste des délibérations prises lors de la dernière réunion du Conseil Municipal :

délibération n° 2024-07/10.04-01 : détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

délibération n° 2024-08/10.04-02 : lignes directrices de gestion

délibération n° 2024-09/10.04-03 : approbation du compte de gestion 2023

délibération n° 2024-10/10.04-04 : approbation du compte administratif 2023

délibération n° 2024-11/10.04-05 : affectation du résultat 2023

délibération n° 2024-12/10.04-06 : vote des taux des taxes pour 2024

délibération n° 2024-13/10.04-07 : vote des subventions aux associations

délibération n° 2024-14/10.04-08 : emprunts - arbitrage vers un taux fixe

délibération n° 2024-15/10.04-09 : fongibilité des crédits

délibération n° 2024-16/10.04-10 : autorisation au club de tennis l'utilisation des courts de tennis

délibération n° 2024-17/10.04-11 : ligne de trésorerie

délibération n° 2024-18/10.04-12 : approbation du budget primitif 2024

Point n° 1 - Achat d'un tracteur et d'une épareuse (délibération n° 2024-19/05.06-01)

François TURCIN précise que l'acquisition d'une épareuse était devenue une nécessité mais, il s'est avéré que le tracteur actuel n'a pas une puissance et un gabarit suffisants pour supporter un matériel neuf. En conséquence, les recherches se sont orientées vers l'achat d'un tracteur et d'une épareuse avec reprise du matériel actuel.

Il présente par la suite un tableau comparatif pour des offres pour le tracteur :

- John Deere - modèle 6100M neuf : 98 000,00 € HT
- John Deere - modèle 6100M d'occasion : 84 000,00 € HT
- Deutz Fahr - modèle Agrottron 5105 GS neuf : 65 000,00 € HT (chargeur en option pour 12 000,00 € + option commande électrique à 1 500 € HT)

Il présente ensuite un tableau comparatif pour les offres pour l'épareuse :

- Noremat - modèle DEXTRA M49 : 37 500,00 € HT
- Kuhn - modèle POLY-LONGER 5050SP : 29 500,00 € HT (en option : capot herbe réglable pour 135,00 € HT et kit utility pour 635,00 € HT)

Interrogé par Sylvie SEGAULT quant à la durée de la garantie, François TURCIN répond que la durée est d'un an. Il est possible de la prolonger à 3 ans moyennant la somme de 1 000,00 € pour le tracteur et 500,00 € pour l'épareuse. Le choix de l'extension de la garantie est conditionné par l'obligation d'effectuer les révisions des matériels chez le fournisseur. François TURCIN précise que le tracteur est disponible rapidement mais l'épareuse ne le sera qu'au mois d'octobre.

À la suite de la visite avec l'employé communal et après examen des différentes propositions par la commission, François TURCIN propose de retenir le tracteur Deutz Fahr avec un chargeur, l'épareuse Kuhn avec les options et l'extension de garantie à 3 ans. Il précise que ces achats ne peuvent pas bénéficier de subventions mais que le tracteur est repris pour la somme de 28 000,00 € HT. Le reste à charge final pour la commune, sur un total d'achat de 130 524,00 € TTC serait de 96 924,00 € TTC, compte tenu de la reprise du tracteur actuel.

Sur proposition de la commission et après délibération, les membres du Conseil Municipal se déclarent favorables à l'achat du tracteur Deutz Fahr pour 65 000 € HT, du chargeur avec option de commande électrique pour 13 500,00 € HT, de l'épareuse Kuhn pour 29 500,00 € HT, des options pour 770,00 € HT et des extensions de garantie à 3 ans pour 1 500,00 € HT soit un total HT de 108 770,00 € HT (130 524,00 € TTC).

Point n° 2 - Achat d'un tableau numérique et autorisation au Maire de déposer une demande de subvention (délibération n° 2024-20/05.06-02)

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est possible d'acquérir le tableau numérique actuellement en prêt pour démonstration dans la salle du Conseil. Ce matériel offre une possibilité de projeter des documents lors de réunions, ce qui rend leur examen plus facile. De plus, il permet, entre autres fonctionnalités, d'organiser des réunions en visio. Ce matériel

d'occasion est proposé au prix de 4 350,00 € HT (5 220,00 € TTC). L'achat est susceptible d'être subventionné entre 20 et 30 % au titre de la DETR.

Sur proposition du Maire et après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité d'acquiescer le tableau numérique au prix de 4 350,00 € HT. Ils chargent le Maire de toutes les suites utiles à donner à cette décision et l'autorisent à déposer une demande de subvention au titre de la DETR.

Point n° 3 - Restructuration du City Stade et demande de subvention (délibération n° 2024-21/05.06-03)

Après avoir précisé que les surfaces proposées permettent l'installation d'une rampe d'accès PMR (non chiffré mais indispensable pour une demande de subvention, François TURCIN présente un tableau récapitulatif des différentes offres reçues pour la restructuration du City Stade qui a environ 30 ans :

- Rondino ; dimension 22,4 m x 11,1 m ; matériau bois : 44 341,40 € HT plus reprise de surface 1 590,00 € HT
- Rondino ; dimension 24,4 m x 12,2 m ; matériau acier galva et thermolaqué : 46 568,70 € HT plus reprise de surface 1 590,00 € HT
- Transalp ; dimension 22 m x 10 m ; alternance composite métal : 45 183,62 € HT plus reprise de surface 13 000,00 € HT
- Transalp ; dimension 22 m x 10 m ; matériau bois : 41 166,69 € HT plus reprise de surface 13 000,00 € HT

Interrogé par Yannick VILLEDIEU quant au fond de but, François TURCIN précise qu'il y a un filet. Pierrick LAROCHE pose la question du délai, les travaux pourront être entrepris aux mois de septembre -octobre.

Sur proposition de la commission et après délibération, les membres du Conseil Municipal optent à l'unanimité pour la proposition de la société Rondino qui présente une surface de 24,4 m sur 12,2 m avec l'option de reprise de surface. Ils chargent le Maire de toutes les suites utiles à donner à cette décision et l'autorisent à déposer une demande de subvention.

Point n° 4 - Point sur le Plan de Prévention des Risques Naturels de Ruissellement et de Coulées de Boues

La commune a reçu, dans le cadre de la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels de Ruissellement et de Coulées de Boues, le plan des enjeux. En 2020, nous avons déjà travaillé sur le plan des aléas qui avait été annoté par nos soins. A présent, nous avons le plan des enjeux qu'il nous faut annoter.

La carte avant annotation est présentée, puis celle annotée par nos soins. Certaines zones sont actuellement absentes.

Faut-il annoter toute la zone d'appellation ? La question sera posée aux services de la DDT et la carte complétée le cas échéant.

Questions et informations diverses

1 - tours de garde pour l'élection des représentants au Parlement Européen

8 h – 10 h 30	10 h 30 – 13 h	13 h – 15 h 30	15 h 30 – 18 h
Olivier SAVARY	Olivier SAVARY	François TURCIN	François TURCIN
Emilie SEGUINOT	Xavier RATTE	Bruno ZAROS	Bruno DI-BLAS
Sylvie SEGAULT	Pierrick LAROCHE	Lucia DA SILVA PINHO	Sylvie SEGAULT

2 - le Maire se fait l'écho d'une demande des locataires du pavillon situé rue du Dr Hess : ils souhaitent savoir si les membres du Conseil Municipal seraient disposés à le leur vendre. Interrogé par Emilie SEGUINOT quant aux conditions de l'estimation, le Maire répond qu'en cas de volonté de vendre, la commune devra faire appel au service des Domaines. Suite à une question de Xavier RATTE, il est confirmé qu'en cas de vente le locataire est prioritaire. Luc NOLET appelle à la vigilance quant au respect du quota de logements sociaux.

3 - la **fête des voisins** a été organisée le vendredi 31 mai. Malgré une météo maussade, ce moment convivial a réuni une vingtaine de personnes sur chacun des deux sites : place de la Liberté (Picardie) et place Lafarge. François TURCIN souhaiterait qu'à l'avenir, cette fête soit organisée sur un seul et même lieu.

4 - le samedi 1^{er} juin 2024, de 9 h à 12 h, une séance de **sensibilisation aux gestes de 1^{ers} secours** a été organisée à destination des employés du SIVOS et de la Mairie. Yannick VILLEDIEU, à l'initiative de cette formation, souhaite qu'elle soit étendue jusqu'à la formation PSC1 (Prévention et Secours Civique de niveau 1), tant pour les employés que pour les élus et éventuellement aux habitants intéressés. François TURCIN profite de ce point pour annoncer que les pompiers organisent une sortie VTT le 1^{er} dimanche du mois d'août : cette sortie, si elle est couplée à une initiative de formation aux 1^{ers} secours, pourrait bénéficier d'une subvention d'un montant maximum de 800 €. Contacté au préalable, le chef de corps du CPI de MALIGNY s'est déclaré favorable.

5 - le **Comité des Fêtes** de MALIGNY tiendra son assemblée générale le lundi 10 juin 2024 à 18 h 30 à la salle Lafarge : un nouveau bureau devrait pouvoir être élu pour relancer l'animation dans le village.

6 - le mardi 25 juin 2024, à 18 h 30, aura lieu à l'école un moment convivial à destination des **futurs collégiens** et de leurs familles. Un diplôme du futur collégien ainsi qu'une carte cadeau de 30 € dans une célèbre enseigne de sport leur seront remis.

7 - la **kermesse de l'école** se déroulera le vendredi 28 juin 2024 à partir de 17 h.

8 - la recrue dernièrement arrivée au CPI a souhaité mettre fin à ses fonctions.

9 - François TURCIN fait un retour de la réunion du 23 mai 2024 sur la **signalétique** au sein de la commune : les agriculteurs, les viticulteurs et les commerçants ont été conviés en présence d'un représentant de la société à laquelle la commune fera appel. Des propositions ont été faites et il y a déjà eu beaucoup de retours. Les installations, les modifications et les remplacements de presque 30 plaques de rue font partie du projet. Sylvie SEGAULT regrette que des autocollants soient mis sur les panneaux indicateurs et Yannick VILLEDIEU pense que l'installation de caméras est dissuasive. François TURCIN insiste sur le fait de coller des autocollants sur de la signalétique est constitutif d'un délit (voir Code Pénal - article 322-1 modifié par la loi n° 2023-22 du 24 janvier 2023).

10 - un **défibrillateur** a été installé près de la porte d'entrée de la salle Lafarge et un autre au chalet de la zone sportive.

11 - plusieurs corps ont été retirés des concessions reprises par la commune et les restes ont été crématisés. Afin de pouvoir disperser les cendres dans le **Jardin du Souvenir**, un puits devra être installé. Un devis a été obtenu et signé pour ce faire. Il en ira de même pour les restes des personnes mortes pour la France, un puits uniquement dédié à ces cendres sera installé derrière le Monument aux Morts du cimetière.

12 - un devis est arrivé hier en Mairie au sujet de l'installation de **panneaux photovoltaïques** sur la toiture de l'école. Le dossier, jugé intéressant si l'électricité produite bénéficie aux bâtiments communaux, sera étudié en commission.

13 - une demande a été faite pour l'installation d'un **mât supplémentaire pour l'éclairage public dans la rue des Maisons Rouges** : une visite sera faite dans la rue pour faire un état des lieux des besoins.

14 - Luc NOLET se renseigne sur ce qu'il se passe sur les **terrains de la zone d'activités**. Il s'agit de fouilles archéologiques pour le compte de la 3CVT. Les fouilles entreprises ont permis la localisation d'une sépulture (des investigations supplémentaires sont en cours pour déterminer s'il peut s'agir d'une nécropole ou d'une sépulture isolée), d'éléments d'habitat ancien, d'une forge et d'autres découvertes de différentes époques.

15 - le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a été contactée par le club de **tennis de CHABLIS** afin d'obtenir des créneaux d'entraînement (si possible lundi, mercredi et vendredi soir) ainsi que plusieurs dates en fonction du championnat. Une convention d'utilisation pourrait être conclue entre la municipalité et le club de CHABLIS, les modalités devront être harmonisées avec le club de MALIGNY. Bien que conscients que la météo n'a pas été clémente jusqu'à maintenant, les membres du Conseil Municipal regrettent unanimement l'absence de communication de la part des bénévoles du club de tennis de MALIGNY.

16 - deux réunions ont été organisées pour la préparation de la **Saint Vincent Tournante du Chablisien 2027** : la 1^{ère} a eu pour but l'élection du bureau et la 2^{ème} la constitution des commissions.

17 - les festivités du **14 Juillet** se dérouleront sur la journée du dimanche avec le traditionnel feu d'artifice tiré le soir. Le déroulement sera affiné en fonction des résultats de l'assemblée générale du Comité des Fêtes. Les bénévoles du club de tennis de **MALIGNY** se sont déclarés disponibles.

18 - François **TURCIN** informe les membres du Conseil Municipal que l'actuelle épareuse de la commune sera mise en vente au prix de 1 000 € sans pièce. Une priorité sera donnée aux personnes de la commune mais un acquéreur extérieur pourrait se présenter.

19 - l'éclairage des terrains de pétanque sera changé.

20 - Interrogé par Bruno **DI-BLAS**, le Maire indique que le dossier du devenir de la **Maison Brovadan** n'a pas connu d'avancée.

21 - Bruno **DI-BLAS** aimerait que la commission voirie fasse un tour d'horizon de l'état des chemins communaux : certains sont très dégradés et d'autres ne sont pas nettoyés après les labours. Emilie **SEGUNOT** profite de cette intervention pour signaler qu'il existe des chemins à replacer : en effet, certaines bornes se retrouvent dans le chemin au lieu d'être en limite de propriété.

22 - Pierrick **LAROCHE** s'informe sur les effectifs prochains à l'école : ils sont proches des estimations fournies à l'Education Nationale pour la rentrée prochaine en ce qui concerne les petites sections. La commune n'a pas de retour quant aux éventuelles inscriptions en cours de scolarité.

23 - Olivier **SAVARY**, suite à une réunion à la DRAC, informe que l'aire à marc sera contrôlée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30.

Le secrétaire de séance,

M. **NOLET** Luc,



Le Maire,

M. **GAUTHIER** Damien,

